

Marion Halby nommée Directrice Générale de Léko

Six ans après son arrivée au sein de l'éco-organisme, d'abord en tant que Responsable des Affaires Institutionnelles et des Collectivités, puis Directrice des opérations, Marion Halby est nommée Directrice Générale de Léko à l'âge de 34 ans. Elle succède à Patrick Bariol, en poste depuis le démarrage de Léko en 2019.

Un parcours engagé au croisement des enjeux environnementaux et opérationnels

Diplômée d'un Master 1 en droit de l'environnement et d'un master 2 DDMEG (Développement durable, management de l'environnement et géomatique) de l'Université Panthéon-Sorbonne, Marion Halby a construit un parcours en parfaite cohérence avec ses convictions.

Elle débute en cabinet de conseil RSE puis intègre la CCI Nouvelle-Calédonie, en tant que Chargée de mission de l'Économie circulaire, avec un rôle de terrain déjà tourné vers les déchets.

Elle rejoint ensuite la FEDERREC (Fédération des entreprises du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire), où elle occupe pendant près de quatre ans le poste de Chargée de mission Recyclage. En charge notamment des filières papiers-cartons, plastiques, piles et batteries, elle anime ces marchés, en lien étroit avec les acteurs économiques. Elle y développe une expertise à la fois stratégique et opérationnelle, au plus près des enjeux de terrain.

Elle y rencontre Patrick Bariol, alors Directeur Général de Léko, et rejoint l'éco-organisme comme Responsable des Affaires Institutionnelles. Dans le cadre du développement de Léko, elle a aussi rapidement en charge le déploiement de l'activité auprès des Collectivités. Nommée Directrice des opérations en janvier 2024, elle renforce son rôle dans le pilotage global et les relations avec les parties prenantes, avant d'accéder à la direction générale en 2026, cinq ans après son arrivée.

Un éco-organisme transparent et exigeant

La nomination de Marion Halby ouvre une nouvelle étape pour Léko, qui affirme son positionnement sur la filière et son offre de proximité au service des producteurs, des collectivités, des opérateurs et des pouvoirs publics. Les activités de Léko guidées par la transparence et la simplicité au service de la performance : progression de la collecte et du tri, développement de nouvelles filières de recyclage, innovation, réduction des emballages et massification du réemploi. « *Notre objectif est d'accompagner nos partenaires avec des solutions concrètes, simples et à fort impact, pour accélérer les performances.* », souligne Marion Halby.

La concertation étant profondément ancrée dans les pratiques, les acteurs de la filière trouvent chez Léko une oreille attentive et ouverte aux expérimentations. Conscient de son rôle structurant, Léko poursuit ses efforts pour renforcer la lisibilité, la performance et la fluidité des dispositifs existants.

“Léko apporte la démonstration que la concurrence, y compris sur les filières financières, est bénéfique à tous lorsqu'elle apporte une différenciation pertinente”, souligne Marion Halby. L'éco-organisme entend poursuivre sa croissance en consolidant et en élargissant sa base d'adhérents,



avec un objectif de part de marché de 10 % à moyen terme. Cette trajectoire repose sur un accompagnement renforcé des producteurs, une amélioration continue des outils, et une offre globale de conformité sur tous les emballages : la société Léko Pro est en cours d'agrément sur la nouvelle filière des emballages professionnels.

À propos de Léko :

Léko est un éco-organisme [agréé par l'État Français](#) en charge de gérer pour le compte des entreprises qui produisent ou importent des produits emballés et des papiers sur le territoire français, leur Responsabilité Élargie de Producteurs. À ce titre Léko est habilité à percevoir des écocontributions de la part de ces entreprises appelés « Producteurs » proportionnellement aux quantités d'emballages ménagers et de papiers mis sur le marché français chaque année (article [L541-10 du code de l'environnement](#)).

Les écocontributions collectées par Léko contribuent au financement de la prévention, de la collecte, du tri, du réemploi et du recyclage de ces emballages ménagers et papiers.

